

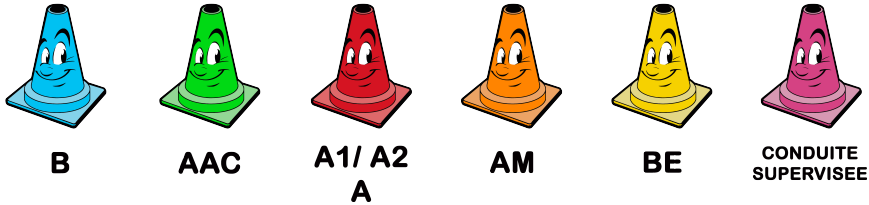


**Label « Qualité des formations au
sein des écoles de conduite »**

Site Internet: <https://carinconduite.com/>

**Car'in Conduite
25 Place de la république
61400 Mortagne au perche
tel: 02 33 25 23 24
@: car-in-conduite@hotmail.fr
siret: 75077741900011
Nda: 28 61 01164 61**

Formations Dispensées



Notre centre de formation dispose d'une
PISTE PRIVÉE située à l'adresse suivante:

Le Chenet
61400 Saint langis les mortagne

Accueil Public

Présence Permanence

Lundi: sur RDV
Mardi: 18h à 19h
Mercredi: 14h à 15h - 18h à 19h
jeudi: sur RDV
Vendredi: 18h à 19h
Samedi: 11h à 12h

Prendre rdv en ligne ou au 02-33-25-23-24

Moyens Humains et Matériels

- ❖ 3 enseignants titulaires du BEPECASER « Brevet pour l'Exercice de la Profession d'Enseignant de la Conduite Automobile et de la Sécurité routière
- ❖ 1 Secrétaire à temps partiel

Parc de véhicules deux ou trois roues

2 véhicules catégorie AM
1 véhicule catégorie A1
2 véhicules de catégories A2
1 véhicule de catégorie A

Parc de véhicules légers

voitures équipés de doubles commandes:
2 voitures à boîte manuelle
1 voiture à boîte automatique

Remorque PTAC de 2t500 pour catégorie BE

Bureau + salle de cours :

- ❖ 1 Espace d'accueil comprenant 5 fauteuils
- ❖ 1 salle de cours de m2 dont la capacité d'accueil est de 19 élèves.
- ❖ 1 pistes moto située à 5 min du bureau pouvant accueillir simultanément 3 élèves de 8h à 20h du lundi au vendredi et le samedi de 8h à 12h sans sanitaires.

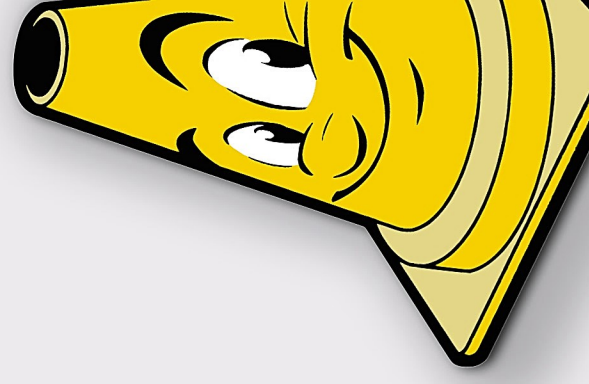
MOYENS PEDAGOGIQUES

- 2 Renault Clio
- 1 Dacia Duster
- 1 Simulateur Oscar II

- 1 Kawasaki Z400 A2
- 1 Kawasaki Z650 A2
- 1 Triumph Trident A
- 1 Honda CB125

- 1 Sym Orbit II
- 1 Sym Orbit III

- 1 Lider 2.500t
Double essieux





HORAIRES DES COURS DE CODE

**FORMATION EN
LIGNE**
Via Prepacode

Lundi: --
Mardi: 18h à 19h
Mercredi: 14h à 15h - 18h à 19h
jeudi: --
Vendredi: 18h à 19h
Samedi: 11h à 12h

<https://www.prepacode-enpc.fr/connexion>



HORAIRES DES COURS DE CONDUITE

LUN.	9H00 – 12H00	LUN.	14H00 – 19H00
MAR.	9H00 – 12H00	MAR.	14H00 – 19H00
MER.	9H00 – 12H00	MER.	14H00 – 19H00
JEU.	9H00 – 12H00	JEU.	14H00 – 19H00
VEN.	9H00 – 12H00	VEN.	14H00 – 19H00
SAM.	8H00 – 13H00	SAM.	
DIM.		DIM.	

Pour connaître toutes les dates de nos formations :
Permis AM, passerelle A2-A, formation de 7h 125cc, stage
code 3 jours, n'hésitez pas à venir vous renseigner directement
sur place, par téléphone au 02-33-25-23-24

Vous retrouverez également toutes nos dates de formations
à la réservation en ligne sur notre site internet :

<https://www.carinconduite.com/reservez-en-ligne/>



L'ÉQUIPE CAR'IN CONDUITE

DIRECTION

LEVASSEUR KARINE

Co-gérante
capacitaire
enseignante B et BE
N° AE: A 09 061 0003 0
délivrée le 08/10/2019

GRATZ STEVEN

Co-gérant
enseignant B et 2 ROUES
N° AE: A 09 072 0017 0
délivrée le 08/10/2019

ENSEIGNANTS

LEGENBRE DELPHINE

Enseignante B
N° AE: A 02 061 0107 0
délivrée le 20/01/2022

SECRETARIAT

LEVASSEUR JOCELYNE

secrétaire à temps partiel

Critère 4.2:

Copie de la liste à jour des enseignants et de la ou des personne(s) chargé(es) des relations avec les élèves

LEVASSEUR Karine (B-BE) Référent Pédagogique B-BE : N° A 09 061 0003 0

GRATZ Steven (B-AM-A-A1-A2) Référent Pédagogique A : N° A09 072 0017 0

LEGENDRE Delphine (B) N°: A 02 061 0107 0

Critère 4.3:

Copie de la nomination des référents pédagogiques et expliquer comment cette information est mise à disposition des élèves.

Référent pédagogique catégorie B: LEVASSEUR Karine N° A 09 061 0003 0

Référent pédagogique catégorie A: GRATZ Steven N° A09 072 0017 0

Information disponible sur l'affiche murale « LABEL QUALITÉ » dans l'agence

Critère 4.4:

Copie de la nomination du ou des personnes chargées des relations avec les élèves et expliquer comment cette information est mise à disposition des élèves.

- LEVASSEUR Karine

- GRATZ Steven

Information disponible sur l'affiche murale « LABEL QUALITÉ » dans l'agence

Critère 4.5:

Copie de la nomination du ou des référents handicap et expliquer comment cette information est mise à disposition

- LEVASSEUR Karine

Information disponible sur l'affiche murale « LABEL QUALITÉ » dans l'agence



LE PERMIS Voiture B

Plusieur Filières Possibles

	APPRENTISSAGE ANTICIPÉ DE LA CONDUITE AAC	CONDUITE SUPERVISÉE	B TRADITIONNEL BOÎTE MANUELLE	B 78 BOÎTE AUTOMATIQUE
à partir de :	15 ans	18 ans	17 ans	17 ans
Formation pratique minimum	20 heures	20 heures	20 heures	13 heures
Délai probatoire	2 ans	3 ans	3 ans	3 ans
Phase de conduite accompagnée	<ul style="list-style-type: none"> Un rendez-vous préalable Minimum 1 an et 3000 km de conduite accompagnée Au moins 2 rendez-vous pédagogiques 	<ul style="list-style-type: none"> Un rendez-vous préalable 		

La Formation Théorique

LA FORMATION THÉORIQUE PORTE SUR LA CONNAISSANCE DES RÈGLEMENTS CONCERNANT LA CIRCULATION ET LA CONDUITE D'UN VÉHICULE AINSI QUE SUR LE COMPORTEMENT DU CONDUCTEUR.

L'entraînement au code est suivi via Internet.

La formation théorique porte sur :

- Les dispositions légales en matière de circulation routière.
- Le conducteur : les effets dus à une consommation d'alcool, de drogues et de médicaments sur la conduite, l'influence de la fatigue sur la conduite, la pression sociale (publicité, travail...) et la pression des pairs, etc.
- La route : les risques liés aux conditions météorologiques et aux états de la chaussée, etc.
- Les autres usagers de la route : la vigilance et les attitudes à l'égard des autres usagers, les usagers vulnérables, les spécificités de certaines catégories de véhicules et les différentes conditions de visibilité de leurs conducteurs, etc.

- La réglementation générale : le transport d'un chargement et de personnes, la réglementation relative à l'obligation d'assurance et aux documents administratifs liés à l'utilisation du véhicule, etc.
- Les gestes de premiers secours.
- Les précautions nécessaires à prendre en quittant le véhicule.
- Les éléments mécaniques et autres équipements liés à la sécurité.
- Les équipements de sécurité des véhicules.
- Les règles d'utilisation du véhicule en relation avec le respect de l'environnement.

La Formation Pratique

LA FORMATION PRATIQUE PORTE SUR LA CONDUITE D'UN VÉHICULE ET SUR LA SENSIBILISATION AUX DIFFÉRENTS RISQUES DE LA ROUTE.

Les 4 compétences et les compétences associées ci-dessous sont enseignées et doivent être acquises en fin de formation. Elles sont traitées en abordant les points suivants : le pourquoi, le comment, les risques, les influences de l'entourage et du mode de vie de l'élève, les pressions exercées par la société telles que la publicité, le travail..., l'auto-évaluation.

Maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul	<ul style="list-style-type: none"> • Connaître les principaux organes et commandes du véhicule, effectuer des vérifications intérieures et extérieures. • Entrer, s'installer au poste de conduite et en sortir. • Tenir, tourner le volant et maintenir la trajectoire. • Démarrer et s'arrêter. • Doser l'accélération et le freinage à diverses allures. • Utiliser la boîte de vitesses. • Diriger la voiture en avant en ligne droite et en courbe en adaptant allure et trajectoire. • Regarder autour de soi et avertir. • Effectuer une marche arrière et un demi-tour en sécurité
Appréhender la route et circuler dans des Conditions normales	<ul style="list-style-type: none"> • Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte. • Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de circulation. • Adapter l'allure aux situations. • Tourner à droite et à gauche en agglomération. • Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité. • Franchir les ronds-points et les carrefours à sens giratoire. • S'arrêter et stationner en épi, en bataille et en créneau.
Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres Usagers	<ul style="list-style-type: none"> • Évaluer et maintenir les distances de sécurité. • Croiser, dépasser, être dépassé. • Passer des virages et conduire en déclivité. • Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard, avec respect et courtoisie. • S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide. • Conduire dans une file de véhicules et dans une circulation dense. • Connaître les règles relatives à la circulation inter-files des motocyclistes. Savoir en tenir compte. • Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites. • Conduire à l'abord et dans la traversée d'ouvrages routiers tels que les tunnels, les ponts...
Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique	<ul style="list-style-type: none"> • Suivre un itinéraire de manière autonome. • Préparer et effectuer un voyage longue distance en autonomie. • Connaître les principaux facteurs de risque au volant et les recommandations à appliquer. • Connaître les comportements à adopter en cas d'accident : protéger, alerter, secourir. • Faire l'expérience des aides à la conduite du véhicule (régulateur, limiteur de vitesse, ABS, aides à la navigation...). • Avoir des notions sur l'entretien, le dépannage et les situations d'urgence. • Pratiquer l'écoconduite.

Les Épreuves du Permis

ÉPREUVE THÉORIQUE GÉNÉRALE : LE CODE*

- 40 questions dont 4 en vidéo : 35 bonnes réponses pour obtenir le code.
- Valable 5 ans.

ÉPREUVE PRATIQUE

- 32 minutes.
- Conduite en agglomération et sur route et/ou autoroute.
- Un arrêt de précision et une manœuvre en marche arrière.
- Une question de vérification à l'intérieur ou à l'extérieur du véhicule, une question en lien avec la sécurité routière et une question de premiers secours.

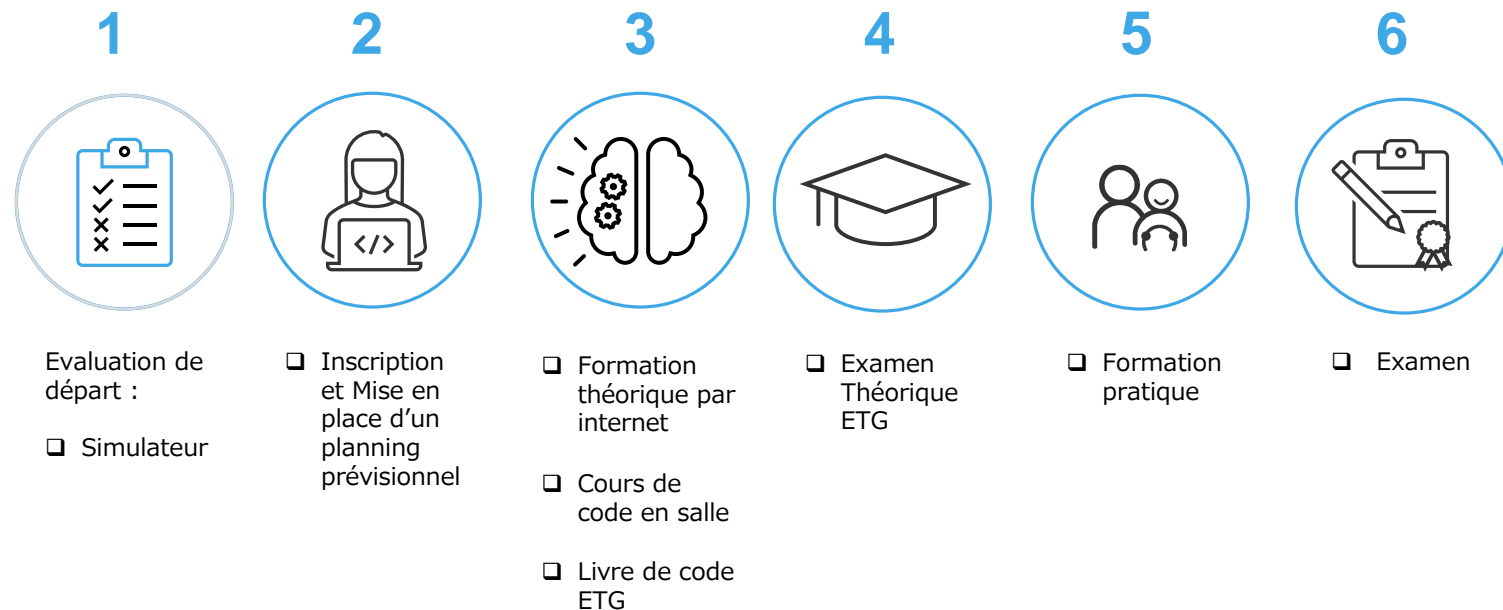
Les permis de conduire de la catégorie B ont une durée de validité de 15 ans.

* Vous n'avez pas à repasser le code si vous êtes titulaire d'un autre permis depuis moins de 5 ans (sauf pour le permis A2)

PARCOURS DE FORMATION

Apprendre à conduire est une démarche éducative exigeante qui, demande à l'élève de la concentration, de l'assiduité, de la motivation. Le parcours qui vous est proposé vous permettra de progresser dans votre formation pour vous amener en situation de réussite aux examens du permis de conduire.

En vous engageant dans cette formation à la conduite, à la sécurité routière au travers de la signature du contrat, vous vous engagez à suivre obligatoirement le parcours de formation suivant :



Parcours Théorique

La formation théorique portant sur des questions « d'entraînement au code » peut être suivie à votre rythme :

- Via Internet (code en ligne Prepacode ENPC)
- Cours de code en salle
- Via votre livre de code ETG (ENPC EDISER)

Parcours Pratique

Pendant la phase pratique, vous serez amené(e) à :

- MAÎTRISER le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul.

- APPRÉHENDER la route et circuler dans des conditions normales

- CIRCULER dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers

- PRATIQUER une conduite autonome, sûre et économique

Procédé d'évaluation voiture

Procédé de positionnement à l'entrée en formation

Le positionnement préalable est un bilan de vos compétences, vos acquis, et vos expériences qui permettent d'évaluer votre niveau afin de vous proposer un parcours de formation « sur mesure ».

1- Déroulement

a) Un questionnaire sur : – Des renseignements d'ordre général – Le prescripteur – Votre projet – Votre attente vis-à-vis de la formation et votre motivation – Vos disponibilités pour la formation

b) Une évaluation en situation de conduite

c) Un compte rendu de l'évaluation ainsi qu'un devis détaillé et un programme de formation vous sont transmis.

L'évaluation de positionnement vise à la production d'un résultat.

L'évaluation est alors réalisée sur simulateur dans les locaux de l'école de conduite, elle dure 50 minutes.

Cette évaluation permettra de vous proposer un volume de formation adaptée à vos besoins, accompagné d'une proposition commerciale chiffrée.

Bien sûr, ce n'est pas une science exacte, dans certains cas, la prévision d'heures pourra être revue à la hausse ou à la baisse, en fonction de votre implication dans la formation, ainsi que par la fréquence des heures que vous y consacrerez.

Si le candidat peut justifier d'un nombre d'heures déjà effectuées dans une école de conduite, ce dernier n'est pas soumis au 20h obligatoire en boîte manuelle ou 13h en boîte automatique au sein de notre établissement.

Si le candidat est en annulation de permis ou est en possession d'un permis étranger ce dernier n'est pas soumis au 20h obligatoire en boîte manuelle ou 13h obligatoire en boîte automatique au sein de notre établissement.

Prise en compte du permis boîte automatique (restriction 78) inclus dans le bilan final de l'évaluation de positionnement de l'élève

A l'inverse, n'oubliez pas que votre formation est un investissement à long terme, pour votre sécurité et celle des autres. Alors prenez le temps nécessaire à vous former !

2- Informations du public

Le procédé de positionnement est porté à la connaissance du public dans les locaux et sur le site internet.

L'ÉVALUATION DE DÉPART

est obligatoire avant la signature de tout contrat de formation.

Objectifs de l'évaluation

- Permet de savoir quelles sont les connaissances et l'expérience que vous avez déjà acquises.
- Permet de proposer une durée de la formation qui corresponde à votre profil et vos capacités.

Le moyen utilisé

Évaluation effectuée à l'auto-école sur le simulateur de Codes Rousseau.



Le simulateur vous accompagne dans les différentes étapes de l'évaluation.



Plusieurs questions à choix multiples et exercices pratiques en position arrêtée ou en circulation.

Durée



Sont évalués :

- Vos pré-requis en matière de connaissance du véhicule.
- Vos expériences vécues en tant qu'utilisateur de la route.
- Vos compétences psychomotrices.
- Vos motivations.
- Votre observation de l'environnement.
- Votre évaluation du risque.



Fiche d'évaluation de départ - Exemple élève

SCAR2
Simulateur de Conduite Automobile Rousseau

Logo AUTO-ÉCOLE Rousseau

Observations :

○ Renseignements d'ordre général

Nom : EVAL
Prénom : ALAIN
Date de naissance : 03/09/2002
Nationalité : Française
Test de la vue effectué : Oui Non

○ Résultats de l'évaluation

Expérience de conduite	★ ★ ★ ★
Habiletés	☆ ☆ ☆ ☆
Attitude à l'égard de l'apprentissage	★ ★ ★ ★
Attitude à l'égard de la sécurité	★ ★ ★ ★
Respect des consignes	★ ★ ★ ★
Compréhension / Mémoire	★ ★ ★ ★
Observation / Perception	★ ★ ★ ★
Orientations	★ ★ ★ ★
Respect du Code de la route	★ ★ ★ ★
Trajectoires	☆ ☆ ☆ ☆
Connaissance du véhicule	★ ★ ★ ★
Rapport au risque	★ ★ ★ ★
Démarrage / Arrêt	★ ★ ★ ★

○ Volume de formation prévisionnel

20 h de conduite minimum sont imposées par le règlement pour un véhicule à boîte manuelle

Proposition heures pratiques : heures Date :

Proposition retenue : heures

Proposition acceptée : Oui Non

Cachet de l'auto-école

Signature du formateur

Signature des parents (pour mineurs)

Signature de l'élève

Pendamine de votre réussite!
www.codesrousseau.fr

CODES ROUSSEAU

Résultat imprimable en deux exemplaires.

Résultat

Le résultat est donné sous la forme d'une lettre correspondant à un volume de formation. Il n'impose pas un nombre d'heures, c'est un prévisionnel.

Ce procédé d'évaluation est disponible à tout public sur simple demande à l'école de conduite.

Cachet de l'AUTO-ÉCOLE



Critères d'Évaluation

L'épreuve théorique (ou "code") est obligatoire pour CRITÈRES D'ÉVALUATION pouvoir se présenter à l'épreuve pratique. Quelle que soit la catégorie de permis visée, cette épreuve est obligatoire.

Déroulement L'épreuve du Code de la route a été privatisée. Désormais, l'épreuve ne se passe plus en Préfecture avec un inspecteur mais chez l'un des opérateurs privés qui ont l'agrément pour faire passer l'examen.

L'examen coûte 30€, dure environ 30 minutes, avec 40 questions dont 4 vidéos, L'épreuve se passe sur tablette ou ordinateur individuel.

Pour s'inscrire à l'examen, il suffit d'avoir un numéro NEPH valide, qui vous est fourni lors de l'enregistrement de votre dossier sur l'ANTS.

Obtention du "code" Les candidats sont reçus à l'examen à partir de 35 bonnes réponses sur 40 questions.

Validité La réussite au "code" est valable pendant cinq ans.

Un candidat déjà titulaire d'une catégorie du permis de conduire nécessitant l'obtention de l'ETG est dispensé de se présenter à cette épreuve pendant cinq ans à compter de la date de réussite à l'épreuve en circulation

Des règles à connaître tout au long de la vie

La connaissance des règles de sécurité est une condition nécessaire pour votre sécurité mais aussi celle des autres usagers de la route. Le Code de la route doit être connu non seulement pour l'examen mais également être retenu et appliqué tout au long de la vie du conducteur, c'est l'assurance d'une meilleure sécurité pour tous sur les routes.

La routine de la conduite, le temps écoulé depuis la formation au permis, mais également des modifications du Code de la route peuvent contribuer à oublier ou méconnaître certaines règles. Chacun est encouragé à se former tout au long de sa vie pour rester un conducteur exemplaire.

TOUT SAVOIR SUR L'EXAMEN THÉORIQUE DU PERMIS DE CONDUIRE



L'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire est **CRITÈRES D'ÉVALUATION** évaluée par un expert : **l'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière**.

L'évaluation réalisée par l'expert est basée sur **des textes réglementaires et instructions précises** qui en fixent les modalités. L'épreuve dure 32 minutes,

Cette évaluation consiste en un **bilan des compétences** nécessaires et fondamentales devant être acquises pour **une conduite en sécurité**, car la conduite est un acte difficile qui engage une responsabilité forte.

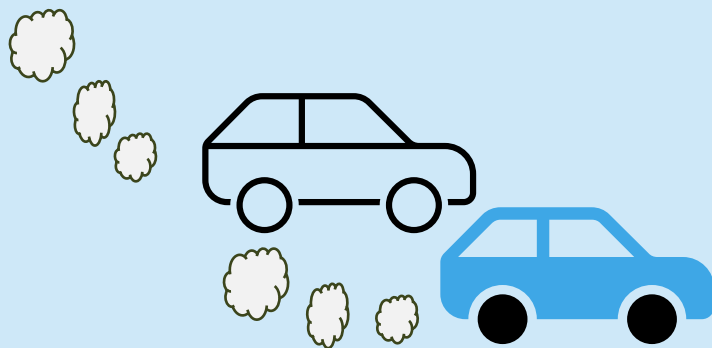
L'expert s'attache à **valoriser vos acquis comportementaux** plutôt que vos faiblesses. Il réalise ainsi un **inventaire des points positifs et des points négatifs** restitués par rapport à une compétence donnée.

Un échange entre l'expert et vous peut s'instaurer au cours de l'épreuve. A l'issue de l'épreuve, l'expert retranscrit de façon formelle ce bilan de compétences dans **une grille d'évaluation**.

Votre école de conduite vous accompagne à l'examen et l'enseignant de la conduite est présent à l'arrière du véhicule;

Critères d'Évaluation

- ❖ Réaliser un parcours empruntant des voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier.
- ❖ Suivre un itinéraire ou vous rendre vers une destination préalablement établie, en vous guidant de manière autonome, pendant une durée globale d'environ cinq minutes.
- ❖ Réaliser 2 manœuvres.
- ❖ Procéder à la vérification d'un élément technique à l'intérieur ou à l'extérieur du véhicule et répondre à une question en lien avec la sécurité routière et à une question portant sur les notions élémentaires de premiers secours.
- ❖ Appliquer les règles du code de la route, notamment les limitations de vitesse s'appliquant aux élèves conducteurs.
- ❖ Adapter votre conduite dans un souci d'économie de carburant et de limitation de rejet de gaz à effet de serre.
- ❖ Faire preuve de courtoisie envers les autres usagers, et notamment les plus vulnérables.



TOUT SAVOIR SUR L'EXAMEN PRATIQUE DU PERMIS DE CONDUIRE

L'Épreuve Théorique Générale (le code ETG)

POUR PASSER L'ÉPREUVE DU CODE, IL FAUT AVOIR AU MOINS 16 ANS SI VOUS SUIVEZ LA FORMATION TRADITIONNELLE, OU 15 ANS SI VOUS SUIVEZ L'APPRENTISSAGE ANTICIPÉ DE LA CONDUITE (AAC). Pour réussir cette épreuve, il faut obtenir au moins 35 bonnes réponses sur 40 questions (5 erreurs maximum). Une réponse est considérée comme juste si toutes les propositions exactes ont été validées. Parmi les 40 questions auxquelles vous devrez répondre, certaines sont en vidéo. Pendant le déroulé de la vidéo, pensez à évaluer l'intervalle de sécurité et à regarder tous les rétroviseurs. Le jour de l'examen, pensez à apporter votre pièce d'identité et votre convocation. Votre code est valable pendant 5 ans.

L'examen Pratique

POUR SE PRÉSENTER À L'ÉPREUVE PRATIQUE IL FAUT AVOIR AU MOINS 17 ANS ; IL FAUT AVOIR RÉUSSI L'EXAMEN DU CODE. Cette épreuve dure environ 32 minutes. Elle a pour but de vérifier si vous êtes capable de conduire seul sans mettre en danger votre sécurité et celle des autres. Elle est évaluée par un expert, l'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière.

Le jour de l'examen, l'épreuve vous est présentée individuellement par l'expert, qui vous précise ce que vous allez devoir faire :

- réaliser un parcours empruntant des voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier ;
- suivre un itinéraire en vous guidant de manière autonome, pendant environ cinq minutes ;
- réaliser deux manœuvres différentes, un freinage pour un arrêt de précision et une manœuvre en marche arrière ;
- procéder à la vérification d'un élément technique à l'intérieur ou à l'extérieur du véhicule, répondre à une question en lien avec la sécurité routière, et répondre à une question sur les premiers secours ;
- appliquer les règles du code de la route, notamment les limitations de vitesse s'appliquant aux élèves conducteurs ;
- adapter votre conduite dans un souci d'économie de carburant et de limitation de rejet de gaz à effet de serre ;
- faire preuve de courtoisie envers les autres usagers et notamment les plus vulnérables.

L'évaluation réalisée par l'expert est basée sur des textes réglementaires et instructions précises qui en fixent les modalités. Cette évaluation consiste en un bilan des compétences nécessaires et fondamentales devant être acquises pour une conduite en sécurité, car la conduite est un acte difficile qui engage une responsabilité forte.

À l'issue de l'épreuve, l'expert retranscrit de façon formelle le bilan de compétences dans une grille d'évaluation.

Le Certificat d'Examen du Permis de Conduire, sur lequel est noté le résultat, vous est envoyé par courrier ou téléchargeable.

En cas de réussite, le CEPC sera votre justificatif auprès des forces de l'ordre en attendant votre permis de conduire. Ce document est valable 4 mois maximum.

En cas de réussite, vous serez en période probatoire avec 6 points sur votre permis de conduire.

Les Enjeux et le Déroulement de la Formation

Permis de conduire B

L'automobile est devenue un outil social indispensable pour une très grande partie des jeunes de notre société. Au-delà du plaisir de conduire, l'utilisation d'une voiture est souvent indispensable pour les études, le travail ou les loisirs. Rouler en sécurité est donc une nécessité pour tous.

Les conducteurs débutants représentent une part trop importante des tués et des blessés sur la route. L'effort engagé doit être poursuivi, notamment par le renforcement de l'éducation et de la formation. Les accidents de la route ne sont pas liés à la fatalité et le programme de formation au permis de conduire est mis en place pour aider les nouveaux conducteurs à se déplacer avec un risque faible de perdre la vie ou de la dégrader.

L'objectif général est d'amener tout automobiliste débutant à la maîtrise de compétences en termes de savoir être, savoirs, savoir-faire et savoir devenir. Apprendre à conduire est une démarche éducative exigeante.

Le programme de formation se veut une vue d'ensemble des compétences qu'un conducteur responsable doit acquérir pour ne pas mettre sa sécurité et celle des autres en danger. Il vous faudra prendre conscience que ce qui est appris en formation doit progresser et évoluer, après l'obtention du permis de conduire, en tenant compte des mêmes objectifs sécuritaires que lors de votre apprentissage. Vous allez apprendre à manipuler une automobile et à circuler dans différentes configurations, à en connaître les risques et les limites.

Vous allez, au travers de ce programme, comprendre les règles du code de la route ainsi que l'influence des lois physiques, psychologiques et physiologiques. Vous devrez également vous situer personnellement en tant que citoyen dans vos choix de conduite. Des cours théoriques et pratiques, collectifs ou individuels, vous aideront à atteindre les objectifs définis et à personnaliser votre progression. Votre formateur vous guidera et vous conseillera. Des tests de connaissances et de capacités pourront être mis en place au fur et à mesure. Critère 1.2

LE PERMIS A1 - A2

Les Catégories de Permis

A1	A2	A	
<ul style="list-style-type: none"> • Motocyclette avec ou sans side-car : <ul style="list-style-type: none"> - cylindrée max : 125cm³ - Puissance max : 11 kW - rapport Puissance/Poids : ≤ à 0,1 kW/kg • Tricycle à moteur : puissance ≤ à 15kW. 	<ul style="list-style-type: none"> • Motocyclettes avec ou sans side-car : <ul style="list-style-type: none"> - puissance ≤ à 35kW - rapport Puissance-Poids : ≤ 0,2 kW/kg La puissance ne peut résulter du bridage d'un véhicule développant plus de 70 kW. 	Pour obtenir la catégorie A : obligation d'être titulaire de la catégorie A2 depuis au moins 2 ans et d'avoir suivi une formation de 7 heures.	
		Moto avec ou sans Side-car	Tricycle à moteur : puissance > 15 kW
16 ans	18 ans	20 ans	21 ans

La Formation Théorique

LA FORMATION THÉORIQUE PORTE SUR LA CONNAISSANCE DES RÈGLEMENTS CONCERNANT LA CIRCULATION ET LA CONDUITE D'UN VÉHICULE AINSI QUE SUR LE COMPORTEMENT DU CONDUCTEUR.

L'entraînement au code est suivi via Internet.

La formation théorique porte sur les thématiques suivantes :

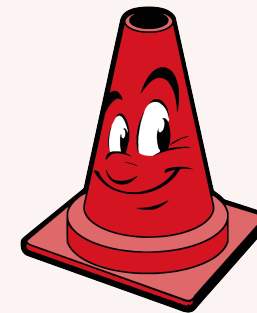
- Dispositions légales en matière de circulation routière.
- Le conducteur.
- La route.
- Les autres usagers de la route.
- Réglementation générale et divers.
- Eléments mécaniques liés à la sécurité.
- Equipements de protection et autres éléments de sécurité.
- Règles d'utilisation du véhicule en relation avec le respect de l'environnement.

La Formation Pratique

LA FORMATION PRATIQUE PORTE SUR LA CONDUITE D'UN VÉHICULE ET SUR LA SENSIBILISATION AUX DIFFÉRENTS RISQUES DE LA ROUTE.

Les 4 compétences suivantes sont enseignées et doivent être acquises en fin de formation :

- maîtriser le maniement du deux-roues motorisé,
- appréhender la route et circuler dans des conditions normales,
- circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers,
- pratiquer une conduite autonome, sûre et économique. Ces compétences sont traitées en abordant les points suivants : le pourquoi, le comment, les risques, les influences de l'entourage et du mode de vie de l'élève, les pressions exercées par la société telles que la publicité, le travail..., l'auto-évaluation



Les Épreuves du Permis A1 et A2

ETM

- 40 questions dont 10 en vidéo : 35 bonnes réponses pour obtenir le code.
- Valable 5 ans.

ÉPREUVES HORS CIRCULATION*

PARCOURS UNIQUE COMPRENANT ALLURE LENTE, PASSAGER ET ALLURE NORMALE (DETAIL CI-DESSOUS)

- Un exercice sans l'aide du moteur, dit «poussette» qui consiste à déplacer la moto en marche avant et en marche arrière, dans une porte.
- Un exercice de slalom à faible vitesse entre des portes et des piquets. Une partie de l'exercice est chronométrée.
- Un exercice de freinage qui consiste à atteindre une vitesse déterminée (radar) et se termine par un freinage, dont l'arrêt peut varier si la piste est sèche ou humide.
- Un exercice de slalom et évitement qui consiste en un slalom entre les portes, à une vitesse déterminée (radar) et se termine par un évitement, puis un freinage.

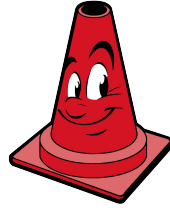
ÉPREUVES EN CIRCULATION

- Des parcours les plus variés possibles.
- Conduite autonome durant 5 minutes.
- Arrêt et redémarrage hors circulation.
- Évaluation de la trajectoire de sécurité.

*L'épreuve hors circulation consiste en un seul parcours enchaînant différents exercices de maniabilité.

PROCÉDÉ D'ÉVALUATION A1 / A2

CE TEST PERMET DE QUANTIFIER LE NOMBRE D'HEURES DE FORMATION À LA CONDUITE D'UNE MOTOCYCLETTE.



Détail des Compétences Évaluées

Cette évaluation peut être faite en ligne via ENPC

Il n'impose pas un nombre d'heures, c'est un prévisionnel. Il pourra être revu à la baisse, par l'implication de l'élève dans la formation, ainsi que par la fréquence des heures.

Cette évaluation permettra, en concertation avec l'école de conduite, d'organiser un calendrier de formation.

Elle se décompose en 8 rubriques :

- La première concerne : des renseignements d'ordre général sur l'élève
- La seconde, son expérience de la conduite
- La troisième, sa connaissance du véhicule
- La quatrième, ses attitudes à l'égard de l'apprentissage et de la sécurité
- La cinquième, ses habiletés
- La sixième, sa compréhension et sa mémoire
- La septième, sa perception
- La huitième, son émotivité

L'évaluation vise à la production d'un résultat codifié à 3 niveaux de performance (faible, satisfaisant, bon) conduisant à 3 tranches de propositions de volumes horaires.

QUESTIONS	CRITÈRES ÉVALUÉS
RENSEIGNEMENTS D'ORDRE GÉNÉRAL	Sur la base d'un questionnaire : Identité, âge, résidence, niveau scolaire, profession, nationalité, acuité visuelle, correction de la vision, visite médicale, incompatibilités déclarées. Ces critères n'entraînent pas de chiffrage, mais permettent de donner des orientations au formateur sur les difficultés éventuelles de compréhension de la langue française ainsi qu'éventuellement de dépister des déficiences sensorielles ou motrices et de proposer une visite médicale ou de suggérer un simple appareillage de la vue par exemple.
EXPÉRIENCE DE LA CONDUITE	Sur la base d'un questionnaire : <ul style="list-style-type: none"> • Permis possédés • Véhicules conduits • Zone d'évolution à bord du véhicule • Temps de pratique en conduite • Contexte d'accompagnement ou pratique autonome.
CONNAISSANCES THÉORIQUES SUR LE VÉHICULE	Capacité à répondre à un QCM à 3 propositions sur une série de 12 questions déclinées en 4 thèmes techniques : direction, boîte de vitesse, embrayage, freinage.
ATTITUDES À L'ÉGARD DE LA SÉCURITÉ ET À L'ÉGARD DE L'APPRENTISSAGE	Hierarchisation des attitudes à l'égard de la sécurité : limitation aux aspects techniques et réglementaires de la conduite versus adaptation au contexte et partage de l'espace routier. Repérage de la motivation à l'apprentissage de la conduite : par choix et motivation interne versus motivation externe et nécessité.

QUESTIONS	CRITÈRES ÉVALUÉS
HABILETÉS (COORDINATION ET SYNCHRONISATION DES GESTES)	Hors circulation : <ul style="list-style-type: none"> • Installation sur la moto en autonomie à l'initiative du formateur. • 5 réalisations de « départ arrêt » sur terrain plat à la suite d'une démonstration commentée du formateur. • Équilibre : après explications sur le fait que le regard précède la trajectoire et l'action sur le volant, l'élève exécute un slalom non matérialisé en autonomie au ralenti.
COMPRÉHENSION ET MÉMORISATION	Compréhension : Nécessité d'avoir recours à des explications ou démonstrations supplémentaires durant les exercices concernant les habiletés. Mémorisation : Capacité à citer dans l'ordre les 5 opérations nécessaires pour démarrer et s'arrêter.
PERCEPTION	Compétences évaluées : sens de la trajectoire ; capacité d'observation de l'environnement, sens de l'orientation et direction du regard.
ÉMOTIVITÉ	Les réactions émotives sont évaluées durant toute la durée de l'évaluation. Elles concernent les réactions générales (paroles et gestes divers) ; et les crispations gestuelles.

PARCOURS DE FORMATION

La dimension sociale de l'usage de la motocyclette, au même titre que l'automobile, se développe fortement.

Au-delà du plaisir de conduire et des loisirs, il devient aussi un outil pratique de déplacement pour les études, le travail, etc.

Les conducteurs de motocyclette sont largement surexposés pour ce qui est du risque routier.

L'effort de renforcement de l'éducation et de la formation à la conduite de ce type de véhicule doit donc être poursuivi.

L'objectif général de la formation est d'amener tout conducteur à la maîtrise de compétences en termes de savoirs, savoir-être, savoir-faire, et savoir-devenir.

Apprendre à conduire une motocyclette est une démarche éducative exigeante et votre formateur, enseignant diplômé de la sécurité routière, va vous guider dans votre progression en se basant sur les principales compétences que vous devrez progressivement acquérir.

En signant un contrat avec notre Moto-École, vous vous engagez à suivre le programme de formation suivant :

1



Evaluation de départ :

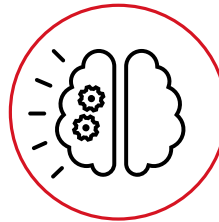
- En ligne (Prépacode - ENPC)

2



- Inscription et Mise en place d'un planning prévisionnel

3



- Formation théorique par internet
- Livre de code ETM

4



- Examen Théorique ETM

5



- Formation pratique HC

6



- Examen Hors Circulation

7



- Formation Pratique Circulation

8



- Examen Circulation

Parcours Théorique

La formation théorique portant sur des questions « d'entraînement au code » peut être suivie à votre rythme :

- via Internet (code en ligne Prepacode ENPC)

- via votre livre de code ETM (ENPC EDISER)

Parcours Pratique

Pendant la phase pratique, vous serez amené(e) à :

- **MAÎTRISER** le maniement de la moto à vitesse réduite et à vitesse plus élevée, hors circulation

- **APPRÉHENDER** la route et circuler dans des conditions normales

- **CIRCULER** dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres

- **PRATIQUER** une conduite autonome, sûre et économique

COURS THÉORIQUE

Cours **Recommandé**

Votre présence est fortement recommandée pour le cours collectif sélectionné. Ce cours est dispensé en présentiel par des enseignants de la conduite et de la sécurité routière titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.

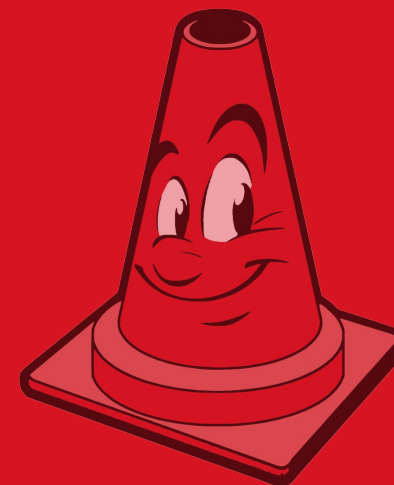
THÈMES :

- L'arrêt et le stationnement
- Les croisements et les dépassements
- La connaissance de la réglementation générale du permis de conduire
- L'éco-conduite
- Les priorités
- Alcool et stupéfiants
- Les règles de circulation
- La signalisation
- Les comportements dans les tunnels
- La visibilité
- La prise de conscience des risques
- Le respect des autres usagers
- Le partage de l'espace public
- La Vitesse
- Distracteurs
- Spécificité du 2 roues
- Déroulement des examens pratiques



HORAIRES

Se rapprocher de l'auto-école



L'Épreuve Théorique Moto (le code ETM)

Pour réussir cette épreuve, il faut obtenir au moins 35 bonnes réponses sur 40 questions (5 erreurs maximum). Une réponse est considérée comme juste si toutes les propositions exactes ont été validées. Parmi les 40 questions auxquelles vous devrez répondre, certaines sont en vidéo. Pendant la diffusion de la vidéo, pensez à évaluer l'intervalle de sécurité et à regarder tous les rétroviseurs. Le jour de l'examen, pensez à apporter votre pièce d'identité et votre convocation. Votre code est valable pendant 5 ans

L'examen Pratique

L'objectif de l'épreuve en circulation est d'évaluer le niveau des connaissances, des compétences techniques et comportementales que vous avez atteint pour circuler en toute sécurité

Les épreuves pratiques ont pour but de vérifier que vous avez acquis les compétences nécessaires pour conduire seul, sans mettre en danger votre sécurité ou celle des autres.

Le résultat de l'épreuve hors circulation est communiqué à l'issue de la prestation et celui de l'épreuve en circulation est communiqué 48 heures après.

À l'issue de l'épreuve, le résultat est noté sur le CEPC (Certificat d'Examen du Permis de Conduire) et envoyé par courrier ou téléchargeable.

En cas de réussite, le CEPC sera votre justificatif auprès des forces de l'ordre en attendant votre permis de conduire.

L'ÉPREUVE HORS CIRCULATION

L'objectif de cette épreuve est d'évaluer le niveau des savoirs et savoir-faire que vous avez acquis : code de la route, sécurité et signalisation routière, équilibre et stabilité, connaissance et emploi des accessoires et commandes du véhicule, freinage.

L'épreuve dite du plateau s'effectue sur la piste d'examen de votre département. Choisissez bien vos points de repère lors de vos entraînements pour ne pas être perturbé par le changement de piste.

- Enchaîner l'ensemble des exercices les uns après les autres
- 2 essais pour réaliser l'ensemble des exercices
- Si échec pendant l'un des exercices, le deuxième essai repart du déplacement sans l'aide du moteur.

Pour obtenir un résultat favorable à cette épreuve, vous devez obtenir un A ou un B. Si vous avez un C lors du premier essai, vous avez un deuxième essai.

L'ÉPREUVE CIRCULATION

Cette épreuve se déroule dans un environnement varié où le candidat doit notamment :

- emprunter des routes droites, négocier des virages ;
- changer de direction, franchir des intersections, utiliser des voies d'accélération et de décélération ;
- réaliser un parcours empruntant des voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier ;
- dépasser et croiser des véhicules ;
- quitter un emplacement de stationnement, repartir après un arrêt ;
- prendre les précautions nécessaires avant de descendre du véhicule.

L'expert réalise un bilan des compétences nécessaires et fondamentales devant être acquises pour une conduite en sécurité, car la conduite est un acte difficile qui engage une responsabilité forte.

L'expert s'attache à valoriser vos acquis comportementaux, plutôt que vos faiblesses. Il réalise ainsi un inventaire des points positifs et des points négatifs restitués par rapport à une compétence donnée

Les Enjeux et le Déroulement de la Formation

Permis de conduire A1-A2

La dimension sociale de l'usage de la motocyclette, au même titre que l'automobile, se développe fortement. Au-delà du plaisir de conduire et des loisirs, il devient aussi un outil pratique de déplacement pour les études, le travail.

Les conducteurs de motocyclette sont largement surexposés au risque routier. L'effort de renforcement de l'éducation et de la formation à la conduite de ce type de véhicule doit donc être poursuivi.

>> ROULER EN SÉCURITÉ ET DONC UNE NECESSITÉ POUR TOUS QUELQUE SOIT LE VÉHICULE UTILISÉ.

L'objectif principal de l'école de conduite Moto Conduite **est d'amener tous les élèves vers la réussite**, en transmettant à chacun la maîtrise de compétences en termes **de savoirs, savoir-être, savoir-faire, et savoir-devenir.**

Apprendre à conduire est une **démarches éducative exigeante** devant être prise au sérieux et avec assiduité.

L'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire des catégories A1 et A2 comporte deux phases : la première hors circulation, la seconde en circulation. Ces deux phases de l'épreuve pratique sont évaluées par un expert : l'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière.

Nom de l'auto-école :

Responsable pédagogique :

N° d'agrément :

PROGRAMME DE FORMATION REMC

A1 / A2

4 COMPÉTENCES GLOBALES - 38 COMPÉTENCES ASSOCIÉES

C1 MAÎTRISER le maniement de la moto à vitesse réduite et à vitesse plus élevée, hors circulation

- Connaître et adopter les comportements sécuritaires en matière d'équipement du motard.
- Connaître la conception de la moto, ses principaux organes, les principales commandes et le tableau de bord.
- Maîtriser et déplacer la machine (sans l'aide du moteur).
- Adopter une position de conduite sécuritaire sur la machine - descendre de la machine en sécurité.
- Démarrer et s'arrêter en toutes circonstances.
- Monter et rétrograder les rapports de vitesse.
- Maîtriser la réalisation d'un freinage.
- Connaître les incidences du regard sur la trajectoire et la stabilité.
- Tenir l'équilibre, maintenir la stabilité et guider la moto (sans et avec passager).
- Maîtriser l'utilisation de l'embrayage (sauf transmission automatique).
- Maîtriser les techniques d'inclinaison.
- Réaliser un freinage d'urgence.

C2 APPRÉHENDER la route et circuler dans des conditions normales

- Connaître et respecter les règles de circulation.
- Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte (notamment ceux spécifiques à la conduite des deux-roues).
- Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de circulation.
- Adapter l'allure aux situations.
- Être en mesure de s'arrêter ou stationner et de repartir en sécurité.
- Tourner à droite et à gauche.
- Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité.
- Franchir les ronds-points et les carrefours à sens giratoire.

C3 CIRCULER dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers

- Évaluer et maintenir les distances de sécurité.
- Croiser, dépasser, être dépassé.
- Négocier les virages de la façon la plus sécurisante.
- Communiquer avec les autres usagers.
- Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard avec respect et courtoisie.
- Connaître les particularités des véhicules lourds et savoir se rendre visible.
- S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide.
- Conduire dans une file de véhicules et dans une circulation dense.
- Connaître la signalisation spécifique et les règles relatives à la circulation inter-files : types de routes et voies de circulations autorisées, types de véhicules, vitesses autorisées, comportements à adopter, cas d'interdiction. Savoir la pratiquer dans les départements expérimentaux et si les conditions de sécurité et la situation d'apprentissage le permettent. Dans ce cas, l'apprentissage insiste sur : la recherche d'indices et la perception des risques, la communication avec les autres usagers, le respect des distances de sécurité, l'adaptation de l'allure, notamment en fonction de la vitesse des véhicules dépassés.
- Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites.
- Conduire à l'abord et dans la traversée d'ouvrages routiers, tels que les tunnels, les ponts...

C4 PRATIQUER une conduite autonome, sûre et économique

- Suivre un itinéraire de manière autonome.
- Préparer et effectuer un voyage longue distance en autonomie.
- Connaître les principaux facteurs de risque, ceux plus spécifiques à la conduite des motocyclettes et les recommandations à appliquer.
- Connaître les comportements à adopter en cas d'accident : protéger, alerter, secourir.
- Connaître les dispositifs d'aide à la conduite du véhicule (ABS, aides à la navigation, régulateur, limiteur de vitesse).
- Avoir des notions sur l'entretien, le dépannage de la motocyclette.
- Pratiquer l'écoconduite.

FORMATION 7H B vers A1

Objectifs de la Formation

À l'issue de la formation, le conducteur doit être en capacité d'utiliser, en sécurité, des motocyclettes légères et des véhicules de la catégorie L5e.



À la fin de la formation, une attestation est remise par votre auto-école.

Quand puis-je suivre la formation?

La formation peut être suivie un mois avant la date anniversaire des deux ans d'obtention de la catégorie B du permis de conduire.

Caractéristiques

Formation Dispensée

Véhicules utilisés

- Motocyclette légère, scooter ou véhicule de la catégorie L5e.

Enseignement

- La formation est dispensée par un enseignant titulaire de l'autorisation d'enseigner de la catégorie A et A1 en cours de validité.
- Un enseignant ne peut être autorisé à suivre en simultané que 3 élèves au maximum. L'enseignant peut suivre ses élèves soit à bord d'une voiture, soit en tant que conducteur d'une motocyclette.

La Formation de 7 heures

Le Programme de Formation

SÉQUENCES	DURÉE	INTITULÉ	CONTENU
Séquence 1	2h	Module théorique	<ul style="list-style-type: none">• Appréhender notamment les accidents les plus fréquents, la conduite sous la pluie ou de nuit, la nécessité d'être équipé de vêtements protecteurs
Séquence 2	2h	Module hors circulation	<ul style="list-style-type: none">• Découvrir le véhicule et ses caractéristiques.
Séquence 3	3h	Module en circulation	<ul style="list-style-type: none">• Adapter votre vitesse aux conditions de circulation et aux autres usagers de la route (en et hors agglomération).

LE PERMIS AM

Durée de la formation

La formation dure 8 heures minimum. Elle doit se dérouler sur 2 jours minimum et ne peut excéder 4 heures par jour.

Questionnaire préalable à la formation

L'élève doit obligatoirement posséder un livret de formation. Avant l'entrée en formation, l'élève doit répondre à un questionnaire préalable à la formation. Ce questionnaire lui permet de réfléchir à son objectif, de faire le point sur l'état de ses connaissances ainsi que sur le regard qu'il porte sur la conduite et la sécurité routière. Il permet à l'enseignant d'adapter son enseignement aux besoins de l'élève.

Équipement Pendant la Formation

Pour suivre la formation au permis AM, un équipement réglementaire est obligatoire : casque et gants homologués, chaussures montantes, blouson et pantalon résistant.

Bien Comprendre le Permis AM

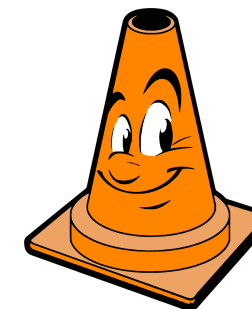
	Option Cyclomoteur	Option Quadricycle Léger
Âges	14 ans	
Nb de roues	2 roues	3 roues
Définition	L1e	L2e
Vitesse	≤ 45 km/h	
Cylindrée ou puissance	≤ 50 cm ³ / 4 kW	
Poids à vide	-	< 350 kg
Restriction	-	Code 79.02 porté sur le permis : limite aux véhicules de la catégorie Am 3 roues et Quadricycle léger.

Le Programme de Formation

Séquence	Durée	Intitulé	Contenu
Séquence 1	30 Minutes	Formation pratique hors circulation.	<ul style="list-style-type: none"> Permet à l'enseignant de mieux connaître l'élève. Facilite les échanges sur le respect des règles, les grandes thématiques de sécurité routière et sur les comportements
Séquence 2	Minimum 1h (a)	Formation à la conduite hors circulation.	<ul style="list-style-type: none"> Permet l'acquisition des connaissances et compétences suivantes : les équipements et leurs rôles ; la connaissance des principaux organes du véhicule ; la maîtrise technique du véhicule hors circulation.
Séquence 3	30 Minutes	Apports théoriques (code de la route).	<ul style="list-style-type: none"> Permet l'acquisition ou le rappel de connaissances nécessaires et indispensables avant la séquence de formation à la conduite sur les voies ouvertes à la circulation.
Séquence 4	Minimum 3h (a)	Formation à la conduite sur les voies ouvertes à la circulation publique.	<ul style="list-style-type: none"> Permet l'acquisition des connaissances et compétences suivantes : démarrer et s'insérer ; ralentir et s'arrêter ; stationner ; rechercher les indices utiles ; franchir les intersections ; changer de direction.
Séquence 5	Minimum 1h (b)	Sensibilisation aux risques	<ul style="list-style-type: none"> Cette séquence clôture la formation et se déroule en présence d'un parent de l'élève mineur. Elle permet d'informer, de conseiller, de sensibiliser et de responsabiliser sur les enjeux de la conduite et sur les compétences travaillées durant la formation. En fonction des profils identifiés, quatre thématiques sont traitées.

a. Les séquences 2 et 4 cumulées doivent avoir une durée minimale de 6 h (conduite effective par élève).
b. La séquence 5 doit être réalisée en présence d'un représentant légal si l'élève est mineur.

À la fin de la formation, une attestation est remise par votre auto-école. Elle permet de conduire un véhicule de la catégorie AM pendant une durée de quatre mois à compter de la date de sa délivrance, sur le territoire national.
Au-delà de ce délai, vous devez être titulaire du permis AM



FORMATION 7H A2 vers A

Objectifs de la Formation

- Amener à la compréhension d'apports théoriques essentiels et/ou spécifiques, à la pratique sécuritaire de la conduite d'une motocyclette d'une puissance supérieure à 35 kW ;
- comprendre l'utilité de maîtriser les savoir-faire et techniques simples mais indispensables à la pratique sécuritaire de la conduite d'une motocyclette d'une puissance supérieure à 35 kW ;
- travailler, notamment sur le processus détection-analyse-décision et action, dans le cadre d'un audit de conduite.



Quand puis-je suivre la formation?

La formation peut être suivie trois mois avant la date anniversaire des deux ans d'obtention de la catégorie A2 du permis de conduire.

À la fin de la formation, une attestation est remise par votre auto-école. Elle ne permet de conduire un véhicule de la catégorie A qu'à compter du jour où vous êtes en possession du titre de conduite définitif.

Caractéristiques

Formation Dispensée

Enseignement

- La formation dure 7 heures, quel que soit le nombre d'élèves.
- La formation est dispensée par un enseignant titulaire de l'autorisation d'enseigner la conduite des véhicules de la catégorie A en cours de validité.
- La formation est composée d'une séquence théorique et de deux séquences pratiques (hors circulation et en circulation).
- La séquence en circulation comprend des phases d'écoutes pédagogiques et s'effectue avec un maximum de quatre élèves.

La Formation de 7 heures

Le Programme de Formation

SÉQUENCES	DURÉE	INTITULÉ	CONTENU
Séquence 1	2h	Théorie	<ul style="list-style-type: none">• Statistiques de l'accidentalité routière et de celles spécifiques à la conduite des motocyclettes.• Sensibilisation aux risques spécifiques à la conduite des motocyclettes.• Explication et échanges sur les comportements par rapport au phénomène vitesse.• Explication et échanges sur les raisons du caractère indispensable du port des équipements de protection.• Conduite et produits psychoactifs.
Séquence 2	2h	Maniabilité hors circulation	<p>S'adapter à un nouveau véhicule et comprendre la nécessité d'anticiper et d'adapter son comportement pour éviter la gestion de situations dangereuses. Explications et travail sur :</p> <ul style="list-style-type: none">• les situations de changements de direction à droite et à gauche,• le freinage,• les techniques d'inclinaison.
Séquence 3	3h	Circulation et clôture de la formation	<ul style="list-style-type: none">• Adapter votre vitesse aux conditions de circulation et aux autres usagers de la route (en et hors agglomération).

POST-PERMIS

CONDUCTEURS NOVICES

Depuis le 11 mai 2019, les titulaires d'un premier permis de conduire peuvent suivre un stage "post permis" dans les écoles de conduite labellisées « École conduite qualité » qui souhaiteront participer au dispositif.

Les conducteurs volontaires qui s'inscriront à la formation "post permis" pourront accéder plus rapidement au capital de 12 points sur leur permis : en 2 ans au lieu de 3 pour les formations traditionnelles, en 18 mois au lieu de 2 ans pour ceux ayant bénéficié de la conduite accompagnée (voir infographies), sous réserve qu'ils n'ont pas été condamnés pour une infraction ayant retiré des points sur leur permis de conduire.

L' AVANTAGE ?

La réduction de la période probatoire :

- Tous vos points en 2 ans au lieu de 3 après une formation traditionnelle
- 12 points en 1 an et demi au lieu de 2 en AAC

L'objectif de la formation "post permis" est de susciter chez les conducteurs novices un processus de réflexion sur leurs comportements au volant et leur perception des risques au moment où ils acquièrent davantage d'assurance.

Cette formation complémentaire s'adresse donc exclusivement aux titulaires d'un premier permis de conduire (A1, A2, B1 ou B) entre les 6e et 12e mois qui suivent son obtention, ni avant, ni après.

Les bénéficiaires de cette formation, qui relève du volontariat, verront en contrepartie leur période probatoire réduite, sous réserve de n'avoir commis aucune infraction donnant lieu à retrait de points.

Le contenu de la formation, a été élaboré par des spécialistes de la sécurité routière, afin de garantir un programme de formation homogène sur tout le territoire. Un arrêté publié le 10 mai 2019* précise le contenu, l'organisation et les modalités de délivrance de l'attestation de suivi de la formation complémentaire.

Un enseignant de la conduite spécialement formé sera responsable de l'animation de chacune de ces journées, pendant toute la durée de la formation.

La formation est collective (six à douze élèves par stage) afin de permettre un maximum d'échanges sur les expériences de conduite entre les conducteurs d'une même génération. Sa durée est limitée à une seule journée (7 heures).

L'attestation de suivi de la formation n'est délivrée à l'issue de la formation sous réserve de l'avoir suivie dans son intégralité.

Les Conditions

- Avoir obtenu le permis AUTO ou MOTO depuis 6 à 12 mois
- le conducteur ne doit avoir commis aucune infraction donnant lieu à retrait de points
- attestation de suivi de cette formation complémentaire
- Cette formation est dispensée par un enseignant de la conduite et de la sécurité routière titulaire d'une autorisation d'enseigner - Durée de la formation: 7 heures
- Effectif de la formation: 6 à 12 personnes

Nous nous engageons à rediriger les conducteurs novices, souhaitant bénéficier de cette prestation, vers une auto-école dispensant ce type de formation.

POURQUOI CHOISIR LA CONDUITE ACCOMPAGNÉE ?

1/ Se former dans la durée

Formation accessible à partir de 15 ans avec un passage d'examen dès 17 ans !

PHASE 1 : FORMATION INITIALE	PHASE 2 : CONDUITE ACCOMPAGNÉE
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Une évaluation préalable ▪ Une formation théorique ▪ Un examen théorique ▪ Une formation pratique (20h de cours minimum) 	<p>Un rendez-vous préalable d'une durée minimum de 2h</p> <p>Une phase de conduite d'un an minimum sur au moins 3000 km, en compagnie d'un ou plusieurs accompagnateurs</p> <p>Deux rendez-vous pédagogiques de 3h au cours de la phase de conduite</p>

2/ Augmenter ses chances de réussite

74% de taux de réussite contre 55% pour la filière B traditionnelle La conduite accompagnée garantie une meilleure sécurité

3/ Les Avantages

ASSURANCE

Avantages tarifaires des compagnies d'assurance -
Surprime de la 1ere année diminuée de 50% - Suppression de la surprime la 2 ème année si l'élève n'a occasionné aucun accident

PERMIS PROBATOIRE

Période probatoire réduit à 2 ans, au lieu de 3 pour les conducteurs issus de la formation traditionnelle

MOINS D'ACCIDENT

Quatre fois moins d'accidents que les conducteurs issus de la formation traditionnelle au cours des premières années de conduite

LES ACCOMPAGNATEURS DOIVENT

- être titulaire du permis B depuis au moins 5 ans sans interruption
 - obtenir l'accord de l'assureur
 - ne pas avoir de condamnation pour certains délits (alcool, stupéfiants...)
- être mentionné dans le contrat signé avec l'école de conduite
- participer à l'évaluation de la dernière étape de la formation

DOCUMENTS À PRESENTER LORS D'UN CONTRÔLE ROUTIER

- le formulaire de demande de permis « 02 » ou sa copie - le livret d'apprentissage AAC
- le disque « Conduite Accompagnée » apposé à l'arrière du véhicule
- le permis de conduire de l'accompagnateur

Comment se rendre compte qu'une personne est en situation de handicap ?

Le handicap est multiforme. Il peut être lié aux déficiences de la personne, à son état de santé, à son âge, à sa taille, à son poids... La situation de handicap peut être temporaire ou permanente, elle peut être visible ou invisible.

Le handicap peut être physique, psychique, mental, cognitif, visuel, auditif.

La personne peut être atteinte, à des degrés différents, d'une ou de plusieurs déficiences, elle peut être polyhandicapée .

Près de 80 % des situations de handicap sont invisibles, comme :

- ✓ certaines déficiences auditives ou visuelles ;
- ✓ le handicap mental léger ;
- ✓ le handicap psychique ;
- ✓ certaines situations de handicap liées à l'état de la santé (exemple : insuffisance respiratoire ou cardiaque)

Diversité des situations de handicap

Chaque famille de handicap représente une large catégorie de situations. Il est donc important de les connaître, car les besoins générés par chaque situation de handicap, notamment en matière d'accessibilité, sont différents.

Un accueil adapté et de qualité et le respect des règles d'accessibilité sont indispensables pour permettre aux personnes en situation de handicap d'accéder au service public et d'utiliser les moyens mis à disposition des usagers.

➤ Le handicap auditif

Le handicap auditif couvre de multiples situations qui peuvent aller d'une légère déficience auditive à la surdit  totale. Il s'agit souvent d'un handicap invisible. Parmi les personnes qui ont un handicap auditif, on distingue les personnes malentendantes et les personnes sourdes de naissance ou devenues sourdes   l' ge adulte.

➤ Le handicap visuel

Le handicap visuel regroupe les c cit s, les d ficiences de l'acuit  visuelle, ainsi que les troubles de la vision (champ visuel, couleur, poursuite oculaire).

➤ Les handicaps mentaux et cognitifs

Ils se caract risent essentiellement par des difficult s plus ou moins importantes de r flexion, de conceptualisation, de communication et de d cision.

➤ Le handicap psychique

Le handicap psychique est la cons quence d'une maladie qui se manifeste par des troubles psychiques graves et n'implique g n ralement pas de d ficience intellectuelle. Il s'agit souvent d'un handicap invisible qui se traduit par une alt ration de la pens e, de l'humeur.

➤ Le handicap moteur

Le handicap moteur repr sente une limitation plus ou moins grave de la facult  de se mouvoir. En g n ral, il s'agit d'un handicap visible.

➤ Les autres situations de handicap

Les troubles du langage et de la parole Il s'agit pour l'essentiel des troubles cognitifs appel s les « dys », comme la dyslexie, la dysphasie, la dyspraxie, la dyscalculie... C'est un handicap invisible qui concerne le d ficit de l'attention avec ou sans hyperactivit  (TDAH) et les sympt mes associ s, comme la perte de confiance en soi, l'anxi t , l'agressivit .

Les maladies invalidantes Ce sont des troubles de la sant  qui peuvent rendre la personne handicap e. Elles peuvent entra ner des difficult s de d placement, de mouvement des membres, de stationnement debout ou prolong . Ces troubles cr ent des situations de handicap souvent invisibles, comme les insuffisants respiratoires ou cardiaques. Les personnes atteintes d'une maladie invalidante sont facilement fatigables, se d placent difficilement et se trouvent en difficult  pour monter ou descendre les escaliers.

Les personnes d savantag es par leur taille Elles peuvent avoir des restrictions dans leur autonomie et se trouver par cons quent en situation de handicap dans un environnement non accessible. Acc der sereinement aux services publics peut en effet s'av rer difficile pour les personnes de petite taille ou de grande taille lorsque les  quipements et les prestations ne sont pas adapt s   leur situation.

Guide d'accueil des Personnes en Situation de Handicap

Au-del  de l'accessibilit  des locaux, les personnes en situation de handicap doivent pouvoir acc der et  tre accueillies, en toute autonomie et sans discrimination.

Ce guide est un document d'information sur les besoins sp cifiques des personnes en situation de handicap, destin  au personnel de notre Moto  cole.

Son objectif est de faciliter l'accueil, l' change et la communication entre notre  quipe et les usagers en situation de handicap. Qu'il s'agisse de l'accueil sur place ou   distance, ce guide vise   apporter   ces usagers, quels que soient leurs situations, leurs d ficiences ou leur  ge, des garanties sur les conditions et la qualit  de leur accueil.

Accueil d'un usager malentendant ou sourd

- Parlez lentement en articulant, bien souvent il suffit de ne pas parler trop vite.
- Faites des phrases courtes et utilisez des mots simples.
- La lecture labiale des chiffres ou des noms propres est difficile. Privilégiez alors la communication écrite.
- Reformulez votre phrase plutôt que de répéter sans cesse un mot qui n'est pas compris.
- En cas de questions multiples, précisez sur quel point vous répondez.
- Si vous donnez des directions, faites-le de façon claire et précise et reformulez si besoin.
- Assurez-vous que la personne a bien compris.
- Pour un maximum de compréhension réciproque avec les personnes sourdes profondes et ne maîtrisant pas la lecture labiale, les échanges par écrit sont des plus efficaces.
- Parlez face à la personne de manière visible, en évitant d'être à contre-jour, et sans hausser le ton.

Accueil d'un usager mal ou non voyant

- En présence d'une personne déficiente visuelle présentez-vous et expliquez que vous êtes là pour l'aider.
- Ne prenez jamais le bras d'une personne déficiente visuelle par surprise.
- Si une personne déficiente visuelle vous demande de la guider, donnez-lui votre bras, mettez-vous toujours en avant, de manière à ce qu'elle sente tous vos mouvements.
- Dans vos explications soyez toujours précis, dans le choix du vocabulaire et des indications.
- Décrivez toujours ce que vous allez faire.
- Utilisez les repères « droite, gauche, devant » et évitez les indications telles « ici, là, là-bas ».
- Il n'est pas interdit d'utiliser les termes « voir » ou « regarder ».
- Adressez-vous toujours à la personne mal voyante et non pas à son accompagnateur, si elle est accompagnée.

Quelques conseils pour mieux accueillir les Personnes en Situation de Handicap

Accueil d'un usager handicapé mental ou cognitif

- Restez naturel, regardez naturellement la personne et utilisez un ton chaleureux, non empreint de pitié.
- Adressez-vous à la personne directement (pas à son accompagnateur).
- Utilisez le vouvoiement.
- Montrez-vous calme et rassurant, patient, disponible, prenez le temps qu'il faut pour renseigner, orienter, et conseiller la personne.
- Écoutez attentivement la personne, laissez-lui le temps de s'exprimer.
- Utilisez un langage simple et clair, évitez les termes techniques, pointus.
- Ne parlez pas trop lentement, ni trop fort, n'infantilisez pas la personne.
- Proposez votre aide mais ne l'imposez pas : ne faites pas à sa place.
- Si les indications sont complexes, organisez l'accompagnement, et expliquez qu'une autre personne va prendre le relais.

Accueil d'un usager handicapé psychique

- Soyez rassurant avec votre interlocuteur.
- Faites preuve de patience et montrez-vous disponible et à l'écoute de la personne.
- Dans vos propos soyez précis, au besoin, répétez calmement.
- Évitez de contredire la personne ou de lui faire des reproches.
- Les échanges doivent se faire de façon pacifique, dans le calme, sans fixer la personne.
- N'oubliez pas que votre interlocuteur peut être stressé et angoissé sans s'en rendre compte.
- Face à des réactions violentes, toujours involontaires, essayez de mettre de la distance avec les autres personnes présentes, mais veillez à ne pas enfermer la personne en crise.
- Si les indications sont complexes, organisez l'accompagnement, et expliquez qu'une autre personne va prendre le relais.

Accueil d'un usager handicapé « moteur »

- Pour parler à une personne en fauteuil derrière un guichet, placez-vous à sa hauteur.
- Avant d'apporter votre aide interrogez la personne. Proposez votre aide mais ne l'imposez pas.
- Si vous avez à orienter une personne handicapée en situation de handicap physique vers une direction, choisissez un cheminement accessible.
- Lorsque vous montrez un chemin ou une direction, renseignez la personne sur l'état de l'environnement, notamment au sol.
- Si vous devez aider une personne en fauteuil roulant, évitez les mouvements brusques et annoncez les manœuvres.
- Soyez prudent, certaines personnes qui ont des difficultés à marcher peuvent facilement être déstabilisées dans leur mouvement, avec moindre imprévu.
- Si la personne est accompagnée d'un chien d'assistance, son compagnon est autorisé à accéder aux lieux ouverts au public



Type de Handicap

Contacts

	Moteur	Mental	Psychique	Autisme	Hyperactivité	Visuel	Auditif	Autres (Préciser)	Nom	Prénom	Coordonnées	Mail	Site
Agefiph	X	X	X	X	X	X	X						www.agefiph.fr
Fiphf	X	X	X	X	X	X	X						www.fiphfp.fr
MDPH													
Mission Locale													
CAP EMPLOI													
Association Handicaps Motards Solidarité	X								BRUIN Marc		11 avenue du Maréchal Foch 91440 Bures sur Yvette 01.69.07.08.78	handicaps-motards-solidarite@wanadoo.fr	https://www.handicaps-motards-solidarite.com/
CEREMH	X	X	X	X	X	X	X	X					https://www.automobile.ceremh.org/

LISTE DES ACTEURS HANDICAP

Date de Création

12/01/24

Date de Mise à jour

12/01/24

Nous nous engageons à rediriger les personnes en situation d'handicap, souhaitant bénéficier d'une prestation, vers un organisme susceptible de les accompagner dans leur démarche.

Nous pouvons vous remettre, sur simple demande, les éléments suivants

- **une documentation détaillée exposant les enjeux de la formation préparatoire au permis de conduire.**
- **une copie du règlement intérieur.**
- **le bilan annuel de nos résultats et taux de réussite par catégorie.**
- **le nombre moyen d'heures de formation correspondant aux taux de réussite en première et deuxième présentation.**
- **une synthèse des résultats des questionnaires de satisfaction**
- **toute réclamation fera l'objet d'une notification écrite à Car'in conduite envoyé avec accusé de réception.**
- Nous nous engageons à répondre dans les meilleurs délais.**





RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Ce règlement a pour objectif de définir les règles relatives à l'hygiène, à la sécurité ainsi qu'à la discipline nécessaire au bon fonctionnement de l'établissement.

Ce règlement est applicable par l'ensemble des élèves ou stagiaires.

Article 1 : Règles d'hygiène et de sécurité

Sur les lieux de formation et à bord des véhicules destinés à l'enseignement, l'élève doit se conformer aux instructions particulières données par les formateurs en ce qui concerne les règles de sécurité.

Sur les lieux de formation et à bord des véhicules destinés à l'enseignement, l'élève doit respecter les normes élémentaires d'hygiène.

Sont particulièrement visés : l'interdiction de vapoter, fumer, cracher, de se restaurer ou de jeter des débris, l'hygiène corporelle et la nécessité de signaler à l'établissement tout risque de contagion en cas de maladie.

Article 2 : Consignes de sécurité

En cas d'incendie l'élève doit se référer aux consignes affichées. Tous les élèves sont tenus d'en prendre connaissance et de participer aux exercices d'évacuation lorsqu'ils sont organisés.

D'une manière générale, en cas d'incendie ou d'ordre d'évacuation des locaux, chacun se conformera aux directives qui seront données par le responsable désigné.

Il est interdit d'introduire, de distribuer ou de consommer des stupéfiants ou de l'alcool sur les lieux de formation et à bord des véhicules destinés à l'enseignement.

Il est également interdit de pénétrer ou demeurer sur les lieux de formation et à bord des véhicules destinés à l'enseignement sous l'emprise de stupéfiants ou d'alcool.

Il est également interdit de fumer, vapoter sur les lieux de formation et à bord des véhicules destinés à l'enseignement.

Article 3 : Accès aux locaux

Horaires et jours d'ouverture ordinaires de l'établissement * :

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
	Horaires					
Formation théorique		18h/19h	14h/16h 18h/19h		18h/19h	11h/12h
Cours thématiques						12h/13h
Cours pratiques	9h/12h 14h/18h	9h/12h 14h/19h	9h/12h 14h/19h	9h/12h 14h/19h	9h/12h 14h/19h	8h/13h

* En cas de modifications : affichage des horaires exceptionnels dans l'établissement ou sur tout autre support accessible, **Consultez votre planning DRIVUP pour les horaires de code.**

Conditions d'accès :

Salle de code :	Avec Formateur
Salle de formation :	Avec Formateur
Simulateur :	Avec Formateur ou Secrétaire

Article 4 : Organisation des cours théoriques et pratiques

Entraînements au code :

Tests d'entraînement au code	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
		18h/19h	14h/16h 18h/19h		18h/19h	11h/12h

L'accès à tout dispositif d'entraînement au code ainsi que son utilisation (tests, tout dispositif d'entraînement au code présent dans l'établissement ou accessible à distance ainsi que les supports de recueil des réponses) est régit par les conditions particulières d'accès définies dans le contrat de formation ou à l'initiative du personnel de l'établissement.

Cours théoriques :

Les cours seront dispensés, dans les locaux de l'école de conduite, par un enseignant de la conduite et de la sécurité routière titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.

Horaires des cours théoriques	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
						12h/13h

Les thématiques traitées sont les suivantes:

- les effets dus à la consommation d'alcool, de drogues et de médicaments sur la conduite ;
- l'influence de la fatigue sur la conduite ;
- les risques liés aux conditions météorologiques aux états de la chaussée ;
- les usagers vulnérables ;
- la pression des pairs.
- Alcool et stupéfiants, vitesse, défaut de port de la ceinture de sécurité ...

Modalités spécifiques à l'enseignement aux formations 2 roues :

- l'équipement du motard ;
- comment choisir sa moto ;
- les risques liés à la conduite des motocyclettes ;
- la pression sociale (publicité, travail ...) ;
- la pression des pairs.

Cours pratiques :

Le contrat de formation est conclu après une évaluation de départ dont les modalités de réalisation sont disponibles dans les locaux de l'établissement.

Chaque élève se voit attribuer un livret d'apprentissage qu'il devra renseigner au fur et à mesure de sa progression avec l'assistance du formateur.

Modalités de réservation et d'annulation des leçons de conduite du fait de l'élève :

	Moyens	Délais	Dispositions applicables
Réservation des leçons de conduite	Sur le planning en ligne ; Auprès du formateur	Jusqu'à 1 heure avant le début du cours	
Annulation des leçons de conduite	Via le planning en ligne ou en contactant l'auto-école	48 heures avant le début du cours	Sauf cas de force majeure ou motif légitime dûment justifié à l'école de conduite, toute leçon non décommandée par l'élève au moins 48 heures à l'avance n'est pas remboursée

Modalités d'annulation des leçons de conduite du fait de l'établissement :

- Sauf cas de force majeure ou motif légitime dûment justifié à l'élève, l'école de conduite s'engage à n'annuler aucune leçon moins de 48 heures à l'avance

Les leçons de conduite sont d'une durée maximale de 2 h, elles peuvent se dérouler de manière individuelle ou en séance collective.

L'interruption entre deux leçons consécutives doit être au minimum équivalente à la durée de la leçon précédente.

	Moyens	Délais	Dispositions applicables
Retard de l'élève	Prendre contact auprès du secrétariat dans les horaires affichés dans l'établissement ; Après du formateur ; Par : tel, sms, mail,	Dès que possible.	En cas de retard de plus de 20 min de l'élève et sans nouvelles de sa part, le moniteur sera en droit de refuser l'élève et sa leçon sera considérée comme dû.

	Moyens	Délais	Dispositions applicables
Retard du formateur	Par : tel, sms, mail.	Dès que possible.	En cas de retard de plus de 20 min du formateur, l'élève ne sera pas facturée de la leçon concerné et se verra offrir une leçon gratuite en dédommagement.

Article 5 : Tenue vestimentaire exigée pour les cours pratiques

Pour la formation à la catégorie B : chaussures adaptées (talons haut et tongs interdits), vêtements permettant une aisance de mouvement et ne gênant pas la prise d'information en conformité avec les prescriptions du code de la route (article R412-6).

Pour les formations deux-roues : obligation de porter un équipement obligatoire homologué (casque, gants, et chaussures qui couvrent les chevilles), de se vêtir d'un blouson adapté à la pratique du 2 roues à moteur et d'un pantalon de type « jean » au minimum.

Article 6 : Utilisation du matériel pédagogique

L'utilisation du matériel pédagogique est exclusivement réservée à l'activité de formation et uniquement sur les lieux de formation.

L'élève s'engage à conserver en bon état le matériel qui lui est confié et à signaler toute anomalie détectée au personnel de l'établissement.

Article 7 : Assiduité des stagiaires

L'élève stagiaire s'engage au respect des horaires de formation fixés par l'école de conduite.

En cas d'absences ou de retards, les modalités précisées à l'article 4 du présent règlement s'appliquent.

Au cas échéant l'établissement se réserve la possibilité de rendre compte de l'assiduité de l'élève stagiaire aux tiers tels que définis dans le contrat de formation.

Article 8 : Comportement des stagiaires

Tout comportement visant au non-respect des règles élémentaires de savoir-vivre, de savoir-être en collectivité et au bon déroulement des formations est proscrit sur les lieux de formation, à bord des

véhicules destinés à l'enseignement en leçon de conduite et lors des examens pratiques.

Sont particulièrement visés les comportements à caractère agressif, violent, homophobe, sexiste, raciste.

Ces règles élémentaires sont également applicables au personnel enseignant ou administratif, aux autres élèves ou toute personne présente sur les lieux de formation, à bord des véhicules destinés à l'enseignement en leçon de conduite et lors des examens pratiques.

Toute tentative de propagande autant religieuse que politique ou syndicale est proscrite sur les lieux de formation, ou à bord des véhicules destinés à l'enseignement en leçon de conduite.

Article 9 : Sanctions disciplinaires

Les sanctions applicables sont : l'avertissement oral qui précise les motifs de plainte et avertit des suites possibles en cas de maintien du comportement ; l'avertissement écrit qui précise les motifs de plainte faisant suite à l'avertissement oral et rappelle les suites possibles en cas de maintien du comportement ; la suspension provisoire faisant à suite l'avertissement écrit qui précise la durée de la suspension, les conditions de retour en formation et les suites possibles en cas de maintien du comportement; l'exclusion définitive faisant à suite à la suspension.

Au cas échéant l'établissement se réserve la possibilité de rendre compte des sanctions disciplinaires prise à l'encontre de l'élève stagiaire aux tiers tels que définis dans le contrat de formation.

En cas de contestation des mesures prises par l'établissement, l'élève peut saisir le médiateur de la consommation dont relève l'établissement.

Fait à Mortagne au Perche

La Direction

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'J. L. L.' or similar, written in a cursive style.